

HISTOIRES D'UNE MÈRE ET SES DEUX FILLES QUI DÉCÈDENT DANS LE FEU DU PALAIS DE JUSTICE DE SAINTE-SCHOLASTIQUE LE 26 JUILLET 1864

JULIE VANIER (1810-1864) CASILDÉE RICHER (1842-1864) HERMINIE RICHER (1848-1864)

GÉNÉALOGIE GOYER & LANTHIER (version 2016)

Le mardi 26 juillet 1864, tôt après minuit, une mère et ses deux filles périssent dans l'incendie du palais de justice de Sainte-Scholastique, édifice qui servait également de prison. Il s'agit de Julie Vanier, 56 ans, épouse de Christophe Richer de Saint-Augustin; de Casildée Richer, âgée de 22 ans et d'Herminie Richer, âgée de 16 ans.

Les trois femmes étaient détenues dans une affaire d'infanticide. La mère aurait étouffé l'enfant nouveau-né de sa fille aînée alors que la plus jeune en aurait été témoin. Il est possible que les événements se soient produits le 31 mai précédent car le lendemain on enterre à Saint-Augustin, lieu de résidence des trois femmes, un nouveau-né issu de parents inconnus. Sainte-Scholastique était à l'époque le chef-lieu du district judiciaire de Terrebonne et Saint-Augustin un village voisin.

Les journaux, notamment La Minerve, Le Pays et la Montreal Gazette des 28 et 30 juillet et du 4 août, ont rapporté en détails cet horrible incendie ainsi que l'enquête du coroner qui s'ensuivit. Trois hommes étaient détenus au premier étage de la prison et trois femmes au deuxième. Les premiers seront sauvés mais les femmes périront.

La Minerve du 30 juillet relate en ces termes la scène de l'accident :
L'alarme avait été donné et tout le village était accouru, ... Trois prisonniers étaient confinés dans les cellules, ... leurs cris déchirants étaient entendus au-dessus de tout le bruit, et contribuaient encore à augmenter l'horreur de cette scène. On ne put trouver d'échelle qu'à l'église, à un quart de mille de distance.

Aussitôt qu'elle fut placée, un homme monta, armé d'un marteau, et aussitôt une croisée ouverte deux hommes s'y précipitèrent, enfoncèrent les portes des cellules, et délivrèrent les prisonniers de leur dangereuse position. Trois femmes se trouvaient à l'étage supérieur, au troisième, une d'entre-elle apparut à la croisée, et on l'entendit distinctement s'écrier à plusieurs reprises : "Mon Dieu, sauvez-nous, sauvez-nous!" Sa figure pâle se détachait parmi la flamme et les flots de fumée et glaçait d'horreur tous les assistants. Mais lui porter secours était impossible.

Le curé de la paroisse, le Rév. M. Barnabé, ne consultant que ses devoirs de prêtre et, au risque de sa vie, monta jusqu'au dernier degré de l'échelle, lui adressa quelques paroles d'exhortation, et lui donna l'absolution. Peu après la fumée était remplacée par un tourbillon de flammes, puis on ne vit plus rien. On ne vit pas ses deux compagnes : il est à croire qu'elles avaient été suffoquées auparavant.

On sait par les témoignages recueillis que la personne qui apparut à la fenêtre était la plus jeune des trois femmes, Herminie Richer.

On apprend également que les trois prisonniers ont pris la clé des champs. Un d'entre eux « un fier coquin », devait répondre devant la justice d'une accusation de trois viols. Il aurait été à l'origine des malheurs de la jeune Casildée Richer.

Dès le lendemain de la tragédie, le coroner du district, Joseph A. Mignault, institue une

enquête pour s'enquérir sur les causes de la mort des trois victimes. Il réunit un jury composé de douze « hommes bons et qualifiés de la paroisse et district susdits ». Pendant deux jours, une dizaine de témoins viennent donner leur version des faits. On entendra notamment les témoignages du cordonnier du village, du forgeron, de l'aubergiste et de son épouse, d'un avocat, du geôlier, de son épouse et de leur servante ainsi qu'un jeune employé de la prison.

On apprend, entre autres, que le geôlier, William Henry Quinn, sa famille, soit sa femme, ses trois jeunes enfants et une domestique, habitaient le rez-de-chaussée de la prison; que Quinn n'avait pas les clés des cellules qu'il alla quérir chez le shérif à quelque distance de la prison; qu'il aimait les « boissons fortes mais qu'il était sobre le soir de l'incendie; qu'il n'y avait ni échelle sur place, ni d'eau dans le puits de la prison; qu'il n'y avait ni clôture, ni enclos autour de l'édifice et que le jour les prisonniers pouvaient sortir et se rendre chez eux.

On apprend aussi que les détenus n'étaient pas tenu de demeurer dans leur cellule le soir, une des prisonnières, Herminie Richer, ayant veillé dans la cuisine des Quinn avec la servante et un jeune employé le jour de l'accident, avant d'être confiné dans sa cellule pour la nuit; que l'on s'éclairait à la chandelle; que l'employé de la prison, âgé de 16 ans, a préféré aller prêter main forte au fils du « bedeau pour sonner le tocsin en vue de prévenir la population au lieu de tenter de libérer les « créatures ; que le shérif Raby a préféré sauver ses papiers au lieu lui aussi de porter secours aux malheureuses.

Le vendredi, 29 juillet, le jury rend son verdict. Après avoir blâmé sévèrement le geôlier pour sa grande négligence, le shérif pour son indifférence et le garde-clés pour manquement à son devoir, les douze hommes sont d'avis que le feu est d'origine accidentelle et déclarent que les trois victimes sont « mortes par suffocation ». Quatre d'entre eux signèrent le verdict avec le coroner Mignault, les autres ayant laissé leur marque ordinaire. Nous ne savons pas s'il y a eu des suites aux blâmes du jury.

Le lendemain, 30 juillet 1864, les trois victimes, Julie Vanier et ses deux filles Casildée et Herminie, furent portées en terre dans le cimetière de la paroisse de Saint-Augustin, en présence de leur mari et père, Christophe Richer. Qui était-il ?

Ce dernier était le fils de Christophe Richer et de Rose Rouleau. Il était né le 18 novembre 1807 à Saint-Eustache. Il avait épousé en premières noces Euphrosine Lanthier, le 8 août 1833 à Saint-Benoît. Ils eurent un seul enfant prénommé également Christophe, né le 4 novembre 1834 à Saint-Benoît. Euphrosine mourut le 6 avril 1836 à ce dernier endroit. Elle avait seulement 24 ans.

Christophe avait épousé en deuxièmes noces Julie Vanier probablement vers la fin de 1837 à Saint-Eustache. Leur acte de mariage a dû disparaître dans l'incendie de l'église de ce dernier endroit lors de la Rébellion de la fin de l'année. Ils ne répondirent pas à l'appel du curé de l'endroit qui avait demandé par la suite aux paroissiens de se présenter à nouveau au presbytère pour rétablir les documents manquants. Julie (Judith) était née à Saint-Eustache le trente et un mars 1810. Ses parents étaient Jean-Baptiste Vanier et sa mère Marie-Josette Boileau (Biroleau).

Christophe et Julie Vanier eurent cinq enfants : Hermine (Arminigil), né le 31 mars 1838 à Saint-Benoît; Casildée, née en 1842, son acte de baptême n'a pas été trouvé; Édouard, né le 25 avril 1846, Herminie née le 30 octobre 1848, tous deux à Saint-Benoît et Nivard, né le 16 octobre 1851 et décédé le 5 novembre suivant à Saint-Eustache.

Casildée sera marraine d'un enfant de son demi-frère Christophe, prénommée Perpétue, née

le 7 octobre 1860 à Saint-Joseph-du-Lac. Sa mère, Julie Vanier, sera également marraine d'un autre enfant de Christophe, prénommée Herméline, née le 12 mai 1863 au même endroit. Christophe avait marié Angélique Lefebvre le 27 février 1860 à Saint-Joseph-du-Lac. Comme déjà mentionné, il était né de la première union de Christophe avec Euphrosine Lanthier.

Suite au décès de sa deuxième femme, Christophe épouse, l'année suivante, soit le 9 décembre 1865, Esther Villeneuve, veuve d'Antoine Cataford de Saint-Joseph-du-Lac. Ils n'ont pas eu d'enfant. Christophe qui ne semble pas avoir eu d'autre métier que celui de journalier, décède à Sainte-Adèle le 15 décembre 1880 à l'âge de 73 ans.